



1. Présentation des travaux du Pont de Lacq.
2. Examen de l'ordre du jour du conseil du 14 décembre 2020 et désignation des rapporteurs.
3. Présentation du règlement intérieur.
4. Vote d'une autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) pour la réalisation de la troisième extension de la plateforme Chemstart'up à Lacq (Chemstart'up 4)
5. Mourenx : vente d'un terrain à la société Fonroche - Prolongation de la promesse de vente.
6. Résiliation de la convention de prestation de service par la ville d'Orthez pour la fabrication et la distribution des repas des crèches d'Orthez, Baigts de Béarn et Sault de Navailles à compter du 8 février 2021 et suite à donner.
7. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location d'un chapiteau : examen d'une demande.
8. Attribution d'une allocation de thèse et d'une allocation post-doctorale dans le cadre de la convention partenariale 2019-2022 entre l'UPPA et la communauté de communes de Lacq-Orthez.
9. Information au Bureau concernant les marchés (procédures adaptées).
10. Autorisation donnée au Président de signer des marchés (appels d'offres).
11. Autorisation donnée au Président de signer un avenant.
12. Questions diverses.

1. PRESENTATION DES TRAVAUX DU PONT DE LACQ

Une présentation détaillée de la réhabilitation de l'ouvrage de Lacq (RD 31) est faite par les services du Département : descriptif de l'ouvrage, inspections, études, travaux, mise en lumière de l'ouvrage.

2. PRESENTATION DU REGLEMENT INTERIEUR

La loi relative à l'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992 a prévu l'obligation, pour les organes délibérants des EPCI comprenant une commune d'au moins 3 500 habitants, de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation (L.5211-1 et L.2121-8 du CGCT).

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne du conseil communautaire, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le bureau émet un avis favorable au règlement intérieur qui lui est soumis ainsi qu'à la charte de bon usage des moyens informatiques définissant les différents services offerts et les conditions d'utilisation, les élus du conseil communautaire étant dotés en début de mandat d'outils informatiques (tablette numérique, accès internet et extranet, messagerie...).

3. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 14 DECEMBRE 2020 ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS

Le bureau valide l'ordre du jour du conseil du 14 décembre prochain et procède à la désignation des rapporteurs.

4. VOTE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LA REALISATION DE LA TROISIEME EXTENSION DE LA PLATEFORME CHEMSTART'UP A LACQ (CHEMSTART'UP 4)

Par délibération du 17 février 2020, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez a validé le lancement des études préalables à la réalisation d'un hôtel d'entreprises au sein de Chemstart'up et le dépôt d'un dossier de demande de subventions, auprès de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du département des Pyrénées-Atlantiques. Ce nouvel ensemble immobilier a encore pour vocation d'accueillir des développements industriels de M2I et Arkema et des démonstrateurs de Canoë.

Au stade de l'avant-projet sommaire, la construction est estimée à 3 571 000 € HT, hors études estimées à 320 793 €, et frais de réseaux complémentaires estimés à 53 132 € HT.

Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2021 et 2022. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2021, il convient de voter une autorisation de programme pour les 3 747 227 € HT concernés. 197 698 € étaient déjà inscrits au budget 2020 pour engager les études.

Le bureau émet un avis favorable au vote au prochain conseil communautaire du montant de l'autorisation de programme (AP) et de la répartition des crédits de paiement (CP) qui lui est soumise.

5. MOURENX : VENTE D'UN TERRAIN A LA SOCIETE FONROCHE - PROLONGATION DE LA PROMESSE DE VENTE

Dans une délibération en date du 10 décembre 2018, le conseil communautaire décidait d'autoriser la vente des parcelles cadastrées, sur la commune de Mourenx, AI 37 d'une superficie de 5ha 82a 28ca ainsi qu'une superficie d'environ 2 ha à détacher de la parcelle cadastrée, sur la commune de Mourenx, AI 39, pour l'implantation d'une unité de méthanisation industrielle par la société SPV ou par toute filiale de la société FONROCHE BIOGAZ. Ces terrains proviennent de l'ancienne propriété Rio Tinto.

Le bureau ayant reçu délégation pour fixer les modalités de la transaction avec Fonroche, décide d'autoriser la signature d'une nouvelle promesse de vente pour l'implantation d'une unité de méthanisation industrielle par la société SPV ou par toute filiale de la société FONROCHE BIOGAZ, de fixer la date limite de signature de l'acte de vente au 30 avril 2021, d'autoriser son Président à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

6. RESILIATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE PAR LA VILLE D'ORTHEZ POUR LA FABRICATION ET LA DISTRIBUTION DES REPAS DES CRECHES D'ORTHEZ, BAIGTS DE BEARN ET SAULT DE NAVAILLES A COMPTER DU 8 FEVRIER 2021 ET SUITE A DONNER

Par courrier du 7 octobre 2020, la ville d'Orthez informe le Président de la CCLO de sa volonté de résilier la convention. Par courrier du 20 octobre, le Président sollicite un délai raisonnable allant jusqu'au mois de juin. Par courrier du 28 octobre, le Maire d'Orthez indique que la résiliation de la convention prendra effet au 7/01/2021 et pourra être prolongée jusqu'au 5/02/2021, au tarif de 6,59 € au lieu de 5,25 € (soit 118 620 € par an).

LA CCLO est dans une démarche de qualité « manger bio et local » :

Les crèches de Lagor et d'Artix ont obtenu leur 1^{ère} carotte en décembre 2019.

Le prix Label ECOCERT en cuisine valorise ainsi l'engagement pour une alimentation saine et de meilleure qualité.

Ce niveau 1 démontre l'investissement des cuisinières et permet un échange positif avec les parents soucieux de la qualité de l'alimentation proposée à leurs enfants.

Le passage au niveau 2 du label ECOCERT devrait se faire en 2021 (la période COVID a freiné cette évolution).

Restauration à compter du 7 février 2021

Deux scénarii :

- Prestataire privé au départ d'une cuisine centrale en liaison froide.
- Restauration en régie avec un/une cuisinier/cuisinière sur place

Le bureau prend connaissance des 2 scénarii proposés avec les inconvénients et des avantages et émet un avis favorable pour une prestation en régie avec recrutement d'un contractuel pour l'année 2021.

7. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU : EXAMEN D'UNE DEMANDE.

Le bureau émet un avis favorable à la demande transmise par la commune de Lucq-de-Béarn, pour le compte d'une association implantée sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles.

Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

8. ATTRIBUTION D'UNE ALLOCATION DE THESE ET D'UNE ALLOCATION POST-DOCTORALE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PARTENARIALE 2019-2022 ENTRE L'UPPA ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Pour l'année 2020, à la demande de l'UPPA et au vu des projets proposés le bureau décide **d'annuler** le financement de la thèse intitulée « Bio-sourced Terpenic Carbon-based (meth)acrylics for Sustainable Coatings / 3D printing polymers », la société ARKEMA s'étant désengagée de son cofinancement, **de financer** la thèse intitulée «La diversification des activités des entreprises du secteur de l'énergie», selon les modalités de financement précisées dans la convention avec l'UPPA soit 45 000 € (15 000 € / an pendant 3 ans), le cofinancement auprès de la chaire E2S MOVE étant acquis et **de financer** le post-doctorat intitulé «Écosystèmes énergétiques territoriaux et mobilité durable», à hauteur de 23 000 € sur un an, le cofinancement auprès de la chaire E2S MOVE étant acquis.

9. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES)

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Prestation de services sportifs – saison sportive 2020-2021 – USO Basket
- Prestation de services sportifs – saison sportive 2020-2021 – USO Rugby

10. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER DES MARCHES (APPELS D'OFFRES)

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à la fourniture et la livraison d'un châssis PTAC 19T PTR 22.5 T maximum équipé d'une carrosserie structure « enrobeur projeteur », avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres, la société SCHAEFER-TECHNIC (70736 Fellbach) et ce, pour un montant estimatif de 267 000 € HT.

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à la fourniture et la livraison de matériels et véhicules routiers pour la communauté de communes de Lacq Orthez fourniture et livraison de 2 véhicules 5 places avec motorisation essence-électrique (hybride) – sous réserve attribution par la CAO de lundi 17h avec l'attributaire désigné par la commission d'appel d'offres, la SAS AUTO SELECTION (64140 Lons) et ce, pour un montant de 80 313,32 € (tranche ferme + tranche optionnelle).

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à la maintenance des fosses septiques, séparateurs à hydrocarbures, réseaux assainissement et pluviaux de la communauté de communes de Lacq-Orthez avec l'attributaire désigné par la commission d'appel d'offres, l'EURL PREBENDE ASSAINISSEMENT (64170 Viellenave-d'Arthez) et ce, pour un montant de 45 956 € HT.

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à la maintenance des installations techniques des bâtiments communautaires et nettoyage de vitres avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres, à savoir : lot 1 (Vérification des installations électriques et gaz) : société DEKRA (33185 Le Haillan) pour un montant de 16 040 € HT ; lot 2 (Maintenance des ascenseurs et monte charges) : société IUMANA (64210 Arbonne) pour un montant de 27 720 € HT ; lot 3 (Vérification des dispositifs d'ancrages - points d'ancrages, lignes de vies): société DEKRA (33185 Le Haillan) pour un montant de 2 160 € HT ; lot 4 (Prestations de nettoyage des vitres) : société APR (64140 Lons) pour un montant de 105 074,48 € HT ; lot 5 (Maintenance des installations de chauffage et de ventilation) : société HERVE THERMIQUE (64140 Lons) pour un montant de 98 372 € HT ; lot 6 (Vérification et maintenance du matériel de lutte contre l'incendie) : société CHRONOFEU (33370 Yvrac) pour un montant de 7 572,10 € HT ; lot 7 (Maintenance corrective de l'étanchéité des toitures terrasses) : société ECOTOIT (33140 CADAUJAC) pour un montant de 20 706,50 €.

11. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER UN AVENANT

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant de régularisation du versement du solde du marché relatif à la prestation de services sportifs – saison sportive 2019-2020 – Elan Béarnais Pau-Lacq-Orthez (avenant de régularisation dans le cadre de la crise sanitaire) à l'EBPLO pour la saison 2019-2020 d'un montant de 34 256 € (- 6 000 € à titre d'avoir pour mise à disposition de 2 loges pour la saison 2020-2021) soit 28 256 €.
